



PROFIL STAGIAIRE

Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1).

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Maîtriser le cadre réglementaire des missions du salarié désigné compétent et participer activement à la démarche de prévention au sein de l'entreprise.

COMPÉTENCE VISÉES

- Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques
- Inscrire son action de salarié désigné compétent dans une démarche de prévention
- Mettre en œuvre l'évaluation des risques professionnels

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports de connaissances.
- Études de cas au plus près de l'activité réelle du salarié.
- Échanges entre participa

VALIDATION ET ATTESTATION

Ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes 60 % pratique 40 % théorique.

À l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

DURÉE DE LA FORMATION

3 Jours pour un groupe de 4 à 10 personnes

COÛT DE LA PRESTATION

Forfait [par Session] 1950,00 € net de taxe

Forfait [par personne] 660,00 € net de taxe

PROGRAMME

MISE A JOUR LE 19/03/2020

MAÎTRISER LES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

- Le cadre légal et institutionnel de la prévention des risques professionnels
- Les conséquences des risques dans l'entreprise : la santé, le travail, la performance
- Les croyances et réalités entourant la santé et la performance
- Les processus d'apparition des risques professionnels
- Les notions d'accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle

INSCRIRE SON ACTION DE SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT DANS UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION

- Cerner le champ de ses missions de SDC
- Se situer par rapports aux autres acteurs de la prévention
- Identifier les risques professionnels présents dans l'entreprise
- Réaliser un diagnostic de santé et performance de l'entreprise
- Proposer des formations prévention adéquates aux salariés

METTRE EN ŒUVRE L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Faire participer les salariés au repérage des risques
- Communiquer de manière adaptée pour une sensibilisation efficace
- Analyser les accidents du travail
- Transcrire les risques dans le DUERP
- Proposer des actions de prévention et de protection et les transcrire dans le programme annuel de prévention
- Participer à la rédaction du plan de prévention en cas d'intervention d'entreprise extérieure
- Réaliser une veille préventive en interne et externe